

Conseil municipal de Podensac

COMPTE RENDU EXHAUSTIF DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le **jeudi 17 décembre**, à 20h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale « le Sporting », sous la présidence de Monsieur **Bernard MATEILLE, Maire**.

Présents : Mesdames ALBERTIN-LEGUAY, DE LA TORRE, DÉJOUA, FORTINON, GUILLOUZO-DOURNEAU, LLADO, NICHILLO, SENS (à partir du point 2), Messieurs BLOT, BUREL, CABALLERO, DALIER, DEGUDE, DEPUYDT, LEBARBIER, MATEILLE, PERNIN, QUENNESSON, TOMAS.

Pouvoirs : MME BARCELONNE à M. DEPUYDT, M. FEURTE à MME FORTINON.

Absentes excusées : MMES LE BLOND, LENOIR, SENS (jusqu'au point 1).

Secrétaire de séance : Mme LLADO

Membres en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

* * * *

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h45.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire de séance. Madame LLADO est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

L'Assemblée a examiné les points suivants :

01 – Décision modificative n°02

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus ayant participé à la commission finances qui a procédé à l'examen de ce point. Il demande s'il y a des remarques particulières.

Monsieur DEPUYDT souligne l'avantage d'avoir organisé cette commission finances il y a peu de temps ; les explications fournies sont encore fraîches donc cela permet de simplifier la présentation de ces délibérations. Il précise qu'il s'agit d'une régularisation suite au vote du budget. Il y avait eu des crédits inscrits pour les travaux à hauteur de 272 000€ pour le marché de l'accueil avancé mais un complément de dépenses est intervenu sur l'année 2020 (module Payfip, plomberie, maçonnerie etc.). Tous ces éléments n'étaient pas prévus au budget et au marché initial. Dans un second temps, il a paru indispensable d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition d'un défibrillateur (objet du précédent Conseil Municipal).

Monsieur DEPUYDT indique que l'ensemble de ces dépenses est à récupérer au chapitre des dépenses imprévues. Il était inscrit 23 205,98 sur le chapitre des dépenses imprévues, il y a donc largement de quoi couvrir ces dépenses.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit donc d'une régularisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** que les crédits en dépense d'investissement sont ouverts pour un montant de 6 080,40€ à l'article 2051 Concessions et droits similaires, pour un montant de 45 245,85€ à l'article 21311 Hôtel de ville et pour un montant de 1 602,22€ à l'article 2184 Mobilier, conformément au tableau ci-dessus.
- **DECIDE** que les crédits en dépense d'investissement sont réduits d'un montant de 23 205,98€ au chapitre 020 Dépenses imprévues et de 29 722,49€ à l'article 2128 Autres agencements et aménagements de terrains en section d'investissement, conformément au tableau ci-dessus.

(à l'unanimité)

02 – Décision modificative n°03

Monsieur DEPUYDT indique que cette DM 3 a également fait l'objet d'avis favorable de la part de la commission finances. Elle concerne l'exercice 2017 : le perceuteur, dans le cadre du toilettage du budget, s'est aperçu d'une erreur d'inscription de crédits sur une subvention (recettes) portés à l'article 1312 au lieu de l'article 1322. Il s'agit donc d'une erreur d'imputation. L'objet de cette DM est de procéder à la régularisation d'écriture comptable.

(Mme SENS arrive en séance à 20h55)

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une erreur matérielle : l'agent a tapé « 1312 » alors qu'il aurait dû taper « 1322 ». Il rappelle qu'il s'agit d'une recette et que cela reste sans incidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que les crédits en recettes d'investissement sont ouverts pour un montant de 28 350 € à l'article 1322 subventions d'équipement non transférables et réduits d'un montant de 28 350 € à l'article 1312 subventions d'équipement transférables en section d'investissement, conformément au tableau ci-dessus.

(à l'unanimité)

03 – Subventions d'équipements versées : fixation de la durée des amortissements

Monsieur DEPUYDT indique qu'il s'agit de fixer la durée des amortissements pour les subventions d'équipement. Il précise que l'amortissement peut être défini comme la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, d'évolutions techniques... Il est calculé sur la valeur historique de l'immobilisation. Il correspond à la valeur TTC de l'immobilisation pour les activités relevant du budget général de la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'une belle explication a été faite en commission finances pour ceux qui y étaient. Cela permet de bien comprendre et d'appréhender la délibération de la meilleure des manières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens comme suit :

Natures	Désignations	Durée en années
Immobilisations incorporelles	Subventions d'équipement versées (de 0 à 4 999 €)	5 ans
	Subventions d'équipement versées (supérieures ou égales à 5 000 €)	10 ans

- **PRECISE** que le mode d'amortissement retenu est le mode réel.

(à l'unanimité)

4 – Décision modificative n°04

M. DEPUYDT demande à valider cette DM qui met en application la délibération précédente. Le Percepteur a identifié quelques éléments où la Commune pouvait envisager ces amortissements. Il est ainsi proposé d'inscrire les modifications telles que détaillées dans le tableau descriptif de la délibération.

Monsieur le Maire précise qu'à chaque fois qu'on fait des subventions, elles doivent être amorties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que les crédits en dépense de fonctionnement sont réduits pour un montant de 2 397.07 € au chapitre 022 Dépenses imprévues, conformément au tableau ci-dessus.
- **DECIDE** que les crédits en dépense de fonctionnement sont ouverts d'un montant de 2 397.07 € à l'article 6811 Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles, conformément au tableau ci-dessus.
- **DECIDE** que les crédits en recette d'investissement sont ouverts d'un montant de 939.97 € à l'article 28041482 – Subventions d'équipement versées – Autres communes – Bâtiments et installations, conformément au tableau ci-dessus.
- **DECIDE** que les crédits en recette d'investissement sont ouverts d'un montant de 608.70 € à l'article 28041582 - Subventions d'équipement versées – Autres groupements – Bâtiments et installations, conformément au tableau ci-dessus.
- **DECIDE** que les crédits en recette d'investissement sont ouverts d'un montant de 848.40 € à l'article 2804122 - Subventions d'équipement versées – Région – Bâtiments et installations, conformément au tableau ci-dessus.

(à l'unanimité)

05 – Contrat de maintenance des installations de chauffage et eau chaude sanitaire

Monsieur DEPUYDT explique qu'il s'agit de reconduire le contrat de maintenance du chauffage et de l'eau chaude sanitaire. Il s'agit d'une délibération classique de reconduction. Le prix est de 1285€HT par an avec un certain nombre de forfaits et dépannages complémentaires. Le taux de la main d'œuvre est de 50€HT de l'heure. Il s'agit donc d'une délibération de continuité pour assurer le bon fonctionnement des équipements de la commune.

Mme SENS interroge sur le fait d'avoir sélectionné un grand groupe alors qu'il y a des chauffagistes sur place ?

Monsieur le Maire répond que certains ne veulent pas y toucher car le système est d'une réelle complexité. Il s'agit d'un dispositif de chaudières au gaz en cascade, qui doit être réglé de façon très précise. Monsieur le Maire indique que, si demain elle trouve un chauffagiste capable de les entretenir, il accepte volontiers d'étudier l'offre. Mais il ne s'agit pas de la chaudière de M. Tout le monde. Monsieur le Maire précise que ce qui l'intéresse c'est qu'elle fonctionne et que les enfants soient au chaud.

Mme SENS précise qu'il s'agit d'une simple question car Eiffage est un grand groupe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** le marché de maintenance des installations de chauffage et eau chaude sanitaire à EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (33608, PESSAC) pour un montant annuel de 1 285 € HT (hors dépannages supplémentaires),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent marché ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

(à l'unanimité)

06 – Convention pour la gestion du contrat d'assurance statutaire avec le CDG 33

Monsieur le Maire indique que la Commune a conclu un marché public avec CNP Assurances pour la couverture des risques statutaires. La Commune dispose de la possibilité de confier la gestion dudit contrat au Centre de Gestion qui a l'habitude de le faire et ce, gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention de gestion annexée à la présente délibération avec le Centre de Gestion de la Gironde ainsi que tous éventuels documents s'y rapportant.

(à l'unanimité)

07 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

M. DEGUDE indique qu'il va procéder à la présentation du service eau potable. Il excuse le Président du SIEA qui ne peut pas venir car il participe à une séance de Conseil Municipal par ailleurs. Il invite par ailleurs les membres du Conseil Municipal à se rendre sur le site Internet du SIEA qui dispose d'un grand nombre d'informations.

M. DEGUDE indique que, jusqu'à fin avril 2019, le syndicat avait 4 marchés différents. Aujourd'hui, il y a un seul marché qui est détenu par AGUR. Il indique qu'actuellement, il y a 9 réservoirs d'eau. La distribution représente 201km, soit 32 abonnés au km. Il s'agit d'un très bon chiffre avec une perte faible de 1,46m³ par km et / jour. C'est en dessous du niveau national. Le nombre d'abonnés augmente d'année en année alors que la consommation reste stable. Cela signifie que les gens sont sensibilisés sur la question de la consommation de l'eau (en particulier les entreprises).

M. DEGUDE décrit le taux de renouvellement du réseau. Un réseau dure en moyenne 100 ans et l'indice de perte est très faible par rapport au niveau national. Au niveau de la qualité bactériologique, il y a eu un souci sur Cadillac (problème de fer) sûrement dû au nettoyage de réseaux.

M. DEGUDE précise qu'un audit est fait tous les ans par le département. La seule remarque faite dans le dernier audit est que les cahiers d'exploitations ne sont pas tenus ou présentés à chaque installation. Donc le SIEA sera pointilleux sur ce point à l'avenir.

S'agissant des tarifs, M. DEGUDE indique qu'avec le nouveau contrat, le Syndicat a essayé des les uniformiser. Les recettes ont augmenté l'année dernière et l'état de la dette est à 0,14 ans.

M. DEGUDE a ensuite procédé à la lecture de la liste des travaux faits en 2019.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux représentants du SIEA. Il rappelle qu'au départ, le Syndicat comptait les communes de Podensac et Virelade et que désormais elles sont 11 communes.

Mme SENS indique qu'elle votera contre cette délibération car elle se demande pourquoi pas il n'y aurait pas la possibilité de passer en régie.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion avait été partagée sur le sujet mais la crainte vient du coût que cela peut représenter pour une commune comme la nôtre.

Mme SENS indique qu'on a cette compétence sur le territoire : Langon, Bazas, La Réole...

Monsieur le Maire redit qu'au niveau du coût du service, il faut tout inclure. Y compris le personnel.

Mme SENS répond que le personnel pourrait être polyvalent.

Monsieur le Maire l'invite à regarder ce qui se fait sur Langon. Il rappelle que le Conseil Municipal n'est pas l'instance où il doit y avoir ce type de débat mais il demande aux délégués de transmettre cette réflexion au SIEA.

Mme DEJOUA rappelle que ce sujet est déjà venu sur la table et qu'il y a déjà eu un vote. Il a été décidé avec les anciens membres de ne pas opter pour une régie au moins sur cette période, d'où l'appel d'offre ouvert pour une période de 10 ans.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2026, ce sera la fin des syndicats sur l'eau si la loi ne change pas. Ce sera un budget annexe des CDC.

Mme SENS interroge sur la localisation du projet de station d'épuration. Monsieur le Maire répond que ce projet est situé derrière Porte-Père, après analyse de la situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 des communes de Cadillac, Cérons, Podensac, Virelade, Béguey, Cardan, Escoussans, Laroque, Porte de Benauges, Rions et Saint Pierre de Bat présenté par le SIEA des Deux Rives.

(unanimité)

08 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Mme DEJOUA indique qu'elle fera une présentation plus succincte. Elle indique que le RPQS présenté a été compliqué à élaborer cette année car AGUR a remporté le marché l'année dernière, d'où la pluralité d'exploitants jusqu'au 30/04. Le regroupement a permis de faire un appel d'offre commun.

Mme DEJOUA a détaillé la liste des stations d'épuration avec les dates de mise en service. Certaines sont vieillissantes, d'où l'appel d'offres en cours.

Mme SENS interroge sur leur capacité ; ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'elles sont de 6000 à 8000 au moins.

Mme SENS demande s'il est prévu de travailler avec les agriculteurs pour récupérer leurs eaux. M. DEGUDE répond qu'il faut qu'ils traitent de leur côté car il y aurait un problème de pollution s'ils rejetaient tous.

Monsieur le Maire rappelle que le traitement des effluents viticoles est coûteux, d'où le fait que beaucoup aient des mini stations d'épuration.

Mme DEJOUA indique que 50 postes de relevage sont répartis, avec 94,25 km de longueur de réseau, 66 abonnés par km (chiffre qui progresse également). Le volume traité évolue mais la moyenne demeure raisonnable.

Mme DEJOUA indique qu'un travail est fait afin d'uniformiser les tarifs (à aboutir en 2022). Le prix de Podensac pour l'assainissement a baissé, ce qui fait que le prix moyen eau / assainissement pour Podensac se situe dans une fourchette basse.

Mme DEJOUA précise que la durée de la dette est à 1,4 ans, ce qui est plus que l'eau potable mais ce chiffre reste très bas somme toute.

Monsieur le Maire précise que cela signifie que si on procédait à l'affectation de tous les produits sur la dette, il faudrait 1,4 ans pour la rembourser.

Mme DEJOUA indique que cela permettra d'envisager sereinement un emprunt pour la station d'épuration. Elle précise par ailleurs que beaucoup de réseaux ont été créés dans les années 40 à 60. Donc certaines sont vieillissantes.

Monsieur le Maire signale qu'il va falloir commencer à anticiper les choses et à les prévoir dans le budget.

Mme SENS demande ce que comprend le contrat ; Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un contrat d'affermage.

M. DEGUDE précise que cela concerne la maintenance exclusivement. Mais il n'y a pas de remplacement de canalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019 du territoire des communes Cadillac, Cérons, Podensac, Béguey, Cardan, Laroque et Rions présenté par le SIEA des Deux Rives.

(unanimité)

Monsieur le Maire remercie les présentations remarquables de Mme DEJOUA et de M. DEGUDE.

☞ Questions diverses

- M. TOMAS donne des nouvelles de l'école : un enfant de la Commune porteur de Trisomie 21 est arrivé au lycée et vient en parallèle au restaurant scolaire, accompagné avec l'association trisomie 21. Il travaille 4 jours par semaine et cela se passe bien. L'Association Trisomie 21 a réalisé un film sur son parcours professionnel.

Au niveau de l'élémentaire, une chorale a été montée l'année dernière. A cause de la crise sanitaire, le concert a été annulé. A la rentrée de septembre, il a été décidé de continuer les répétitions dans le respect du cadre sanitaire. Un CD a été fait et sera distribué demain.

Les cadeaux de fin d'année ont été distribués mardi. Par ailleurs, à la maternelle, environ 250 cartes de vœux ont été produites puis distribuées à la maison de retraite.

La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile est intervenue récemment dans le cadre du harcèlement à l'école et de l'utilisation des écrans à la primaire.

Avec Florence, une réflexion est menée sur le spectacle de fin d'année. Une contorsionniste est intervenue pour une mini-représentation et un débat avec les enfants, par classe, dans le respect des règles sanitaires.

S'agissant du Conseil Municipal des Jeunes : après avoir constaté la circulation de commentaires à ce sujet, il rappelle que ce projet doit nécessairement être mené conjointement avec les équipes : on ne travaille pas sans eux, encore moins contre eux mais surtout avec eux. Ce projet devait démarrer au précédent mandat mais cela n'a pas pris. Avec une équipe éducative renouvelée dernièrement, il espère que ce projet pourra démarrer début 2021. Un livret a été commandé et distribué dans les écoles.

- Mme NICHILLO indique que 2685€ ont été récoltés dans le cadre du Téléthon : c'est un très bon résultat.

- M. Caballero fait un point sur la collecte de la Banque alimentaire. Il remercie les bénévoles qui se sont mobilisés autour de cette action qui a permis de récolter 2,6 tonnes auprès des clients du Super U et 2,4 tonnes auprès des clients du Lidl, clients qu'il remercie également pour leur générosité.
- Mme SENS souhaite aborder le sujet du problème de sécurité et de sécurisation de la cour de l'école. Elle tient à signaler que le portail est bas et donne sur la RD1113. M. TOMAS répond que de nouvelles règles ont imposé de séparer les groupes. Le portail est bas mais cela se passe sur le temps scolaire il ose espérer que les enseignants surveillent les enfants.
- Mme SENS interroge sur le taux d'encadrement, elle indique que la garderie gratuite, c'est bien mais du coup le taux d'encadrement est trop bas. Elle indique que c'est un point sur lequel il faut travailler. Il n'est pas nécessaire que ce service soit gratuit car la gratuité rime avec insécurité aujourd'hui. Monsieur le Maire indique que ce sujet doit être travaillé en commission.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

